



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 avril 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-quatrième session

Point 145 de l'ordre du jour

### **Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile**

## **Financement du Groupe d'appui de la police civile**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général en, date du 17 janvier 2000, sur l'exécution du budget du Groupe d'appui de la police civile pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 (A/54/713). À l'occasion de l'examen du rapport, le Comité s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général qui ont donné des informations supplémentaires.

2. Comme indiqué aux paragraphes 1 et 2 du rapport du Secrétaire général, le mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) a expiré le 15 janvier 1998, conformément à la résolution 1120 (1997) du Conseil de sécurité en date du 14 juillet 1997. Par la suite, dans sa résolution 1145 (1997) du 19 décembre 1997, le Conseil a créé le Groupe d'appui de la police civile pour une période unique de neuf mois se terminant le 15 octobre 1998. Par la même résolution, le Conseil a décidé que le Groupe d'appui assumerait la responsabilité du personnel de l'ATNUSO et celle du matériel de l'ONU, dont il aurait besoin pour exécuter son mandat.

3. Dans sa résolution 52/244 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 7 483 160 dollars (montant net : 6 994 260

dollars) aux fins du fonctionnement du Groupe d'appui pendant la période du 1er juillet au 30 novembre 1998, comprenant un montant de 383 160 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Ce montant a été réparti entre les États Membres. Par la même résolution, l'Assemblée a décidé de continuer, à compter du 16 janvier 1998, d'utiliser pour le Groupe d'appui le compte spécial de l'ATNUSO.

4. Comme il est indiqué au paragraphe 11 et au tableau 1 du rapport du Secrétaire général, (A/54/713), les dépenses pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 se sont élevées à 6 606 000 dollars en chiffres bruts, (montant net : 6 099 300 dollars), y compris des engagements non réglés d'un montant de 27 000 dollars; le solde inutilisé, d'un montant brut de 877 160 dollars (montant net : 895 000 dollars), qui en est résulté, représente environ 12 % du montant du crédit ouvert.

5. D'importants écarts apparaissent aux annexes I et II du rapport, concernant notamment les soldes inutilisés d'un montant de 433 200 dollars au titre des dépenses opérationnelles. Les dépenses, d'un montant de 61 400 dollars correspondant à la part du Groupe d'appui, calculée au prorata de son budget, dans les frais de fonctionnement de la Base de soutien logisti-

que des Nations Unies à Brindisi pendant la période considérée, ont été imputées sur les ressources prévues.

6. Comme indiqué à l'annexe II du rapport, au titre du personnel civil, le taux de vacance de postes de 35 % pour la police civile et le transfert de 60 membres de la police civile à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) explique en grande partie le solde inutilisé de 759 500 dollars enregistré au titre de la police civile. Toutefois, le dépassement de 772 800 dollars, au titre du personnel international et du personnel local, était dû essentiellement aux dépenses relatives à la poursuite de la liquidation de l'ATNUSO (487 000 dollars) et au dépassement de 285 000 dollars au titre du Groupe d'appui, correspondant au paiement des jours de congé annuel accumulés et des indemnités de rapatriement en fin de contrat au personnel spécialement engagé pour la mission, ainsi qu'au paiement des heures supplémentaires (voir annexe II, par. 2 et 3).

7. Le Comité consultatif note, au paragraphe 11 et au tableau 2 du rapport, que le solde inutilisé était réduit par le prélèvement d'un montant brut de 614 000 dollars (montant net : 535 000 dollars), y compris les engagements non réglés d'un montant de 48 000 dollars pour couvrir les dépenses afférentes à la poursuite de la liquidation de l'ATNUSO. Ainsi, comme indiqué au paragraphe 11 et au tableau 3 du rapport, le solde inutilisé qui en est résulté pour la période considérée s'est élevé à 263 160 dollars en chiffres bruts (montant net : 359 960 dollars).

8. En ce qui concerne le remboursement des États Membres fournissant des contingents, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 1998, le montant remboursé au titre des contingents fournis pour l'ATNUSO/Groupe d'appui se chiffrait à 101 178 329 dollars et qu'il ne restait aucun solde à payer. Au 31 décembre 1999, le montant remboursé au titre du matériel appartenant aux contingents était de 45 375 211 dollars; le montant estimatif dû au titre de ce matériel était de 33 239 479 dollars; et les engagements non réglés à ce titre s'élevaient à 15 032 026 dollars. À ce sujet, le Comité a été informé, sur sa demande, de la procédure suivie par le Secrétariat concernant le remboursement des pays contributeurs de contingents au titre du personnel et du matériel fournis (voir A/54/801, par. 7). En outre, un montant de 26 706 747 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents était comptabilisé comme somme à payer.

9. En ce qui concerne la rubrique budgétaire relative à l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, au 31 décembre 1999, un montant de 337 963 dollars avait été versé, correspondant à 15 demandes d'indemnisation, laissant un solde de 2 975 453 dollars au titre d'engagements non réglés et cinq demandes d'indemnisation en attente.

10. Le Comité consultatif a également été informé que le montant total réparti entre les États Membres concernant l'ATNUSO/Groupe d'appui pour la période de sa création jusqu'au 31 décembre 1999 s'établissait à 432,2 millions de dollars, tandis que les paiements reçus se chiffraient à 391,9 millions de dollars, d'où un solde à régler de 31,3 millions de dollars. Au 31 décembre 1999, la situation de trésorerie de la mission s'établissait à 72,7 millions de dollars.

11. Comme indiqué au paragraphe 5 du rapport, par sa résolution 53/234 du 8 juin 1999, l'Assemblée générale avait autorisé le Secrétaire général à utiliser un montant brut de 601 200 dollars (montant net : 541 500 dollars), à prélever sur les crédits ouverts pour la période terminée le 30 juin 1998, pour achever la liquidation de l'ATNUSO et financer la vérification finale des comptes de la Mission. **À ce sujet, le Comité consultatif recommande que les soldes inutilisés, d'un montant brut de 601 200 dollars (montant net : 541 500 dollars), pour la période terminée le 30 juin 1998 et d'un montant brut de 263 160 dollars (montant net : 359 960 dollars) pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, soient portés au crédit des États Membres d'une manière qui sera décidée par l'Assemblée générale.**